

**PROCES-VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 AVRIL 2015**

*L'an deux mille quinze et le vingt avril à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 14 avril, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.*

*Nombre de Conseillers en exercice : 15*

*Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armeline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Chantal MERMET, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET.*

*Excusé(s) : Véronique BARRAL, Yamina KHELID, Jean-Christophe ROBIN.*

*Absent(s) : Aucun.*

*Ont donné pouvoir : Yamina KHELID à Hélène OLLER COLOMBO.*

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mars 2015**

Le procès-verbal de séance du 9 mars 2015 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Aucune remarque n'est effectuée.

Le procès-verbal de séance du 9 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

### **2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal.

Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : vêtements service technique, dératisation, raccordement électrique station WIFI, entretien extincteurs, table cantine, chaudière local service technique, détecteurs de fumée, réparation automatisme portail gendarmerie, jeux garderie, réparation chaudière Poste.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

### **3. Lancement de la consultation relative au projet de dénomination et numérotation des voies communales**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de dénomination et numérotation des voies communales. Afin de faciliter les recherches d'adresses, les livraisons ou l'intervention des services de secours, la dénomination et la numérotation des voies communales sont devenues une nécessité. Autant que possible, les noms des quartiers et lieux-dits qui sont familiers seront conservés sur les axes principaux. Mais il faudra inévitablement faire preuve d'imagination pour dénommer l'ensemble des voies communales entre chaque intersection et choisir des appellations représentatives du lieu.

Le Conseil Municipal souhaite une large concertation avec les associations et les habitants, quartier par quartier. Les cartes sont accessibles sur le site internet et en mairie, avec une « boîte à idées » à l'accueil du secrétariat. Une réunion publique se tiendra à l'automne afin d'effectuer une synthèse des propositions. La commission en charge de ce dossier travaillera, en parallèle, sur la numérotation des habitations.

### **4. Calendrier de déploiement des « îlots propreté »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet « îlots propreté » semi-enterrés en cours de déploiement sur tout le territoire du SIRCTOM.

Les nouveaux marchés conclus par le SIRCTOM offrent un produit de bien meilleure qualité que le premier. Les îlots actuellement testés vers l'ancienne gendarmerie seront donc remplacés.

Quatre sites sont choisis pour la commune : Ancienne Gendarmerie, Rue des Terreaux, RD1/Mouretton et devant le centre technique à la Zone Artisanale Val d'Or, afin de correspondre aux axes de passage des habitants.

Il est à noter que les îlots semi-enterrés sont pris en charge par le SIRCTOM. L'enfouissement de la collecte sélective ou le choix d'un modèle pleinement enterré restent en revanche aux frais de communes. L'installation devrait se concrétiser au mois de juin, s'accompagnant d'un enlèvement des bacs individuels fin juin.

Une communication aux habitants sera effectuée fin mai - début juin.

### **5. Demande de subvention exceptionnelle pour une sortie scolaire**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de sortie scolaire prévue le 11 juin prochain par la classe maternelle de l'école communale. Il s'agit d'une sortie au parc de Courzieu.

Le coût de la journée est de 761 euros (530 euros de transport et 231 euros d'entrées).

La commission des affaires scolaires propose une aide pour la moitié du coût, soit un montant de 381 euros. Les crédits nécessaires sont prévus au budget, article 6745.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **6. Avis sur une demande de dérogation pour une ouverture dominicale de commerce**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de dérogation au repos dominical pour la période d'avril à décembre 2015 présentée par la Distillerie OGIER.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Moras-en-Valloire a été labellisée « Site Remarquable du Goût » pour sa « Poire de la Valloire » le 24 août 2011.

Cet agrément, le premier en Drôme des collines et second du département de la Drôme avec l'Oliveraie de Nyons, confère au territoire de la Valloire une vocation agro-touristique reconnue. Tout « Site Remarquable du Goût » doit être en capacité d'offrir un accueil permanent du public, l'ouverture dominicale de la distillerie représente ainsi une part importante de son activité.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que le personnel concerné de la Distillerie OGIER est volontaire pour cette ouverture dominicale avec les compensations et majorations de rémunération prévues par la loi.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents.

## **7. Convention de mise à disposition de personnel pour l'entretien des stations d'épuration avec la communauté de communes Porte de DrômArdèche**

Monsieur le Maire explique que sur la période du 1er avril 2014 au 31 décembre 2014, la Communauté de communes avait signé une convention de gestion avec notre commune afin qu'elle assure de manière transitoire l'entretien de la station d'épuration.

Depuis le 1er janvier 2015, la Communauté de communes gère en direct les stations d'épuration du territoire à l'exception de la station d'épuration d'Andance qui reste la propriété du SIVU du Torrenson. Concernant notre station, des tâches d'entretien doivent être réalisées chaque semaine : par exemple l'entretien du dégrillage, le contrôle de bon fonctionnement global, l'entretien des abords et des espaces verts...

Il est proposé au Conseil Municipal que ce suivi hebdomadaire soit réalisé par le service technique de la commune, moyennant remboursement du coût salarial correspondant par la Communauté de communes.

Les agents de la Communauté de communes auront en charge notamment de veiller à la bonne exécution de ces tâches, de planifier en lien avec les agents communaux les travaux d'amélioration ou de renouvellement, d'intervenir en appui de la commune en cas de dysfonctionnement, de mettre en place les bilans obligatoires, de réaliser les déclarations réglementaires...

Pour ce faire, il est proposé de signer avec la Communauté de communes une convention de mise à disposition du personnel pour l'entretien de la station d'épuration de la commune. Cette convention précise que le service technique de la commune est mis partiellement à disposition de la Communauté de communes pour la partie entretien courant des ouvrages d'épuration collectifs situés sur la commune. Elle précise en outre le montant des sommes remboursées à la commune par la Communauté de communes. La durée de la convention est fixée à 3 ans (2015 – 2016 – 2017).

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **8. Proposition de renouvellement de la convention pour la gestion des archives avec le centre de gestion de la Drôme**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition du Centre de gestion de la Drôme pour le renouvellement de l'affectation de personnel à la commune pour une mission d'organisation, de conservation, d'enrichissement, d'évaluation et d'exploitation des fonds d'archives de la collectivité.

La mission définie par la commune serait :

- le conseil pour la mise en œuvre du classement des archives permettant à la collectivité de respecter ses obligations légales, et le conseil adapté aux besoins du service,
- la sensibilisation des acteurs à l'intérêt et aux méthodes d'archivages,
- la réception, le tri et le classement des dossiers administratifs,
- la conservation et la gestion des fonds,
- la réalisation du récolement des archives versées aux Archives Départementales.

La convention serait de trois années pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **9. Proposition d'admission en non valeur**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des états présentés par Madame la Trésorière relatifs à des produits irrécouvrés.

Considérant que les divers moyens de recouvrement ont été mis en œuvre par le Trésor Public, Madame la Trésorière propos d'admettre en non valeur les titres de recettes correspondants depuis 2008 pour un montant total de 2 577.70 euros.

Compte-tenu des montants et de la nature des impayés (locataires indécidés), le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse l'admission en non valeur de ces sommes et invite le Trésor Public à poursuivre ses actions en recouvrement.

## **10. Organisation du feu d'artifice 2015**

Monsieur le Maire rappelle l'organisation du feu d'artifice 2015 par la commune de Moras-en-Valloire. Ce feu d'artifice intercommunal (Moras-en-Valloire, Manthes, St Sorlin-en-Valloire, Epinouze, Lapeyrouse-Mornay) aura le Mardi 14 juillet vers 22 heures. Il sera suivi d'un bal populaire. Les lieux exacts sont à déterminer.

Une consultation de pyrotechniciens sera effectuée, ainsi qu'un dossier déclaratif auprès de la Préfecture et du SDIS, suivi d'une réunion avec l'ensemble des communes participantes.

## **11. Rendu compte des commissions communales et questions diverses**

- Commission environnement : Recherche d'une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et de méthodes alternatives.
- Commission fleurissement : les plantations vont se faire courant mai.
- Illuminations de fin d'année : choix de nouvelles guirlandes (prévues au budget 2015)
- SPA : recherche d'un nouveau refuge suite à l'abandon des communes du Nord-Drôme par la SPA de Renage.

Quelques dates :

- Inauguration Forum Jobs d'Eté à Châteauneuf de Galaure le 22 avril.
- Lancement saison de randonnées au parc communal le 23 avril.
- Rencontre quartier les Bises le 25 avril.
- « De ferme en ferme » les 25 et 26 avril.
- Réunion « Site remarquable du goût » à Epinouze le 27 avril.
- Réunion organisation forum des associations le 29 avril.
- Fête du Muguet le 1<sup>er</sup> mai.
- Réunion commission communautaire rivières le 4 mai.
- Réunion communautaire politique jeunesse le 4 mai.
- Cérémonie du 8 mai : départ du défilé à 11h
- Réunion Conseil municipal Junior le 20 juin.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 26 Mai 2015 à 18h30.**

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.